

La « vaccination de rappel »

- La Commission Permanente de Vaccination recommande à toutes les personnes âgées de 18 ans et plus un rappel de vaccination avec un vaccin ARNm.
- La deuxième vaccination doit avoir eu lieu il y a au moins six mois.
- Sont prioritaires pour la « vaccination de rappel »
 - les personnes âgées de ≥ 70 ,
 - les personnes qui sont traitées, prises en charge ou soignées dans des centres de soins, des structures d'aide à l'insertion et autres établissements accueillant des groupes vulnérables ou qui y vivent, ainsi que
 - les personnes immunodéprimées.
- Pour le rappel de vaccination, veuillez vous munir d'un justificatif de première et deuxième vaccination ainsi que d'une pièce d'identité.

Vous avez des questions?

- Numéro de téléphone 116 117
- www.zusammengegen corona.de
- www.rki.de
- www.dranbleiben-bw.de



Autres informations actuelles

Vous les trouverez également sur notre site Internet www.alb-donau-kreis.de



Restez en bonne santé.

Merci de votre coopération.



Mentions légales

Éditeur : © 11/2021, Landratsamt de l'arrondissement d'Alb-Danube – Jeunesse et affaires sociales/réfugiés, intégration, prestations de l'État ;
Mise en page et composition : Johannes Kiefer ;
Traduction : ORBIS Fachübersetzungen
Photos : blackday, rido, ocskay mark (toutes stock.adobe.com)
Impression : WIRmachenDRUCK GmbH, Backnang



FRANZÖSISCH



INFORMATIONS

VACCINATION PRÉVENTIVE CONTRE LE CORONAVIRUS ÉDITION 2.0

Département de la jeunesse et des affaires sociales

Service spécialisé pour les réfugiés,
l'intégration, les prestations de l'État



Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Dans ce dépliant, vous trouverez des informations importantes sur la vaccination contre le coronavirus.

C'est le moyen le plus sûr de renforcer la protection contre le coronavirus. La vaccination peut empêcher une progression grave de la maladie.

De cette façon, vous vous protégez vous-mêmes, votre famille et, par exemple aussi, les personnes âgées et malades.

La vaccination est l'une des mesures les plus simples et les plus efficaces de protection contre le coronavirus.

Chaque personne vaccinée contribue à soulager le système de santé - par exemple nos hôpitaux. Et, espérons-le, nous pourrions ainsi tous revenir à la normale étape par étape.

Une protection durable contre le coronavirus est importante. Cette protection ne sera possible que si de nombreuses personnes se font vacciner contre le coronavirus.

En conséquence, merci de vous faire vacciner !

Ulm, 19 novembre 2021



Informations importantes

Qui peut se faire vacciner ?

- La Commission permanente de vaccination (CPV) recommande une vaccination à partir de 12 ans, dans la mesure où aucun motif médical ne s'y oppose.

Où se faire vacciner ?

- Cabinet d'un généraliste ou d'un spécialiste
- Cabinet médical privé
- Médecin du travail
- Actions de vaccination sur site

Qui paie la vaccination ?

- La vaccination préventive est gratuite.

Quels documents dois-je apporter pour le rendez-vous de vaccination ?

- Carnet de vaccination (si disponible)
- Carte d'assurance maladie/Fiche d'information à présenter chez le médecin
- Pièce d'identité (titre de séjour, autorisation de séjour, tolérance, passeport, etc.)

La vaccination

- Tous les vaccins autorisés sont efficaces et à faible risque selon l'état actuel des connaissances scientifiques.
- Une deuxième injection après quelques semaines est nécessaire pour la plupart des vaccins.
- Les personnes vaccinées contribuent à éviter la propagation du coronavirus.
- La vaccination protège contre une maladie grave dans la majorité des cas.

